



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Procédures Environnementales et Utilité Publique**

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

COMPLEXE TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT – BEGLES

SÉANCE DU 27 juin 2025

Ouverture de la séance :

Le 27 juin 2025 à 09h30, s'est tenue une réunion de la Commission de suivi du site du complexe technique de l'environnement de Bègles, sous la présidence de Monsieur Alain GUESDON, Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Membres de la Commission de suivi de site :

Ont participé à cette réunion :

Collège des collectivités territoriales :

- Madame Hélène CURE – Bordeaux Métropole
- Madame Typhaine CORNACCHIARI – Elue commune de Bègles et Bordeaux Métropole

Collège des exploitants (société VALBOM) :

- Monsieur Thibaut DEJARDIN – Directeur de VALBOM
- Monsieur Patrick LAMBERT – Directeur de l'Unité de Valorisation Energétique
- Madame Véronique PIOTON - Coordinatrice administrative
- Madame Marine SAINT-DENIS - Représentant BIO-TOX
- Madame Agnès MARTY – Responsable Surveillance Environnementale VALBOM (en visio-conférence)

Collège des salariés :

- Madame Sandra BARRERE – Chargée des Pesées - Représentante du personnel au sein du CSE
- Monsieur David PARENT - Délégué du Personnel - CSE
- Monsieur Frédéric POURE – Délégué du Personnel - CSE

Collège des riverains et associations :

Collège des administrations :

- Monsieur Alain GUESDON – Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer – Président de la commission de suivi de site (en visio-conférence)
- Monsieur Maël ARVEILER– Inspecteur de l'Environnement au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle – Aquitaine (Unité Départementale 33)
- Monsieur Pierre ROUSTIT – Service des Procédures Environnementales (Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances)

Étaient excusés :

- Madame Colette GOUANELLE - SEPANSO Gironde
- Madame Aliénor DE PINDRAY, ARS

Ordre du Jour :

I/ Présentation du rapport d'exploitation 2024 du Complexe Technique de l'Environnement.

II/ Bilan de l'inspection des installations classées

III/ Questions diverses

I/ Présentation du rapport d'exploitation 2024 du Complexe Technique de l'Environnement

M. GUESDON, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants et donne la parole à Monsieur Thibaut DEJARDIN pour la présentation du rapport d'activité de l'année 2024.

1) La délégation de service public, données clés et faits marquants 2024

Délégation de Service Public :

Monsieur Thibaut DEJARDIN rappelle les détails de la DSP : elle est de 7 ans et 10 mois (20/02/20 au 31/12/27), le périmètre du marché de la société dédiée VALBOM est l'UVE et le centre de tri de Bègles et l'exploitation de l'UVE de Cenon.

VALBOM investit 54 M€ de travaux pour la performance environnementale.

L'installation est certifiée ISO : 9001, 14001, 50001, 45001 et 55001 (en 2023).

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles, c'est une capacité de 273 000 tonnes/an (3 fours).

Le réseau de chaleur urbain « Bordeaux Begles Energie » c'est 27 000 équivalent-logements desservis via 18 km de réseau. Cela représente 90 % d'énergie renouvelable et de récupération soit 15 000 tonnes de CO2 évitées /an.

L'UVE fonctionne avec l'eau en provenance de la station d'épuration du Clos de Hilde. Les eaux de la STEP sont récupérées par VALBOM pour le process de traitement des fumées.

De plus, un réseau de chaleur industriel a été mis en place en 2023 et permet d'emmener la vapeur générée par l'UVE de Bègles vers la station d'épuration afin d'alimenter le digesteur et de sécher les boues.

Concernant le centre de tri, son activité représentait environ 50 000 tonnes/an avec un débit de 12 tonnes/heure (4 séparateurs optiques et une surface de 5 600 m²) jusqu'au 31/12/2022

Les travaux réalisés et la mise en place du nouveau centre de tri au 01/01/2023 portent les capacités de traitement à 65 000 tonnes/an soit 17 tonnes/heure (14 séparateurs optiques, 3 robots, surface de 10 900 m²) avec notamment l'extension des consignes de tri de matières plastiques.

L'installation a donc été agrandie d'environ 5 300 m², une nouvelle chaîne de tri a été mise en place intégrant la sécurisation de la zone de réception, le tri automatisé à 17t/h, une cabine ergonomique de tri manuel avec vue sur la Garonne et l'arrêt des postes de nuit.

Faits marquants 2024 :

Unité de valorisation énergétique :

- Mise en service des nouveaux traitements de fumée et d'eau,
- Fin de la mise en service des travaux de 1er établissement et signature du PV de CAPG le 19 décembre 2024,
- Fin des travaux de montage de la pompe à chaleur valorisant l'énergie fatale de la vapeur à l'échappement de la turbine et démarrage des essais,
- 3 sinistres techniques recensés 2 au niveau du GTA et 1 au niveau du barillet HP,
- Un arrêt principal du groupe turbo alternateur pour la maintenance majeure.

Centre de tri :

- Réalisation des travaux des locaux sociaux,
- Evolution du gisement entrant avec notamment une baisse significative des JRM,
- Travaux de sécurisation de la zone de déchargement,
- Réalisation des espaces verts et espaces extérieurs autour du Centre de tri,
- Performances techniques contractuelles atteintes avec notamment un taux de disponibilité supérieur à 94 %,
- Augmentation considérable du nombre de visiteurs des nouvelles installations.

2) Les performances du centre de tri :

En 2024, il y a eu 49 034 tonnes de déchets réceptionnés sur le site dont 39 979 provenant de la métropole soit 74,1% des apports. C'est moins qu'en 2023 (pour rappel 51 910 tonnes dont 38 441 provenant de la métropole). Le centre de tri a présenté 94,9 % de disponibilité et a valorisé 36 000 tonnes de déchets en matière.

3) Les performances de l'unité de valorisation énergétique :

Monsieur Patrick LAMBERT présente les chiffres pour l'UVE.

235 051 tonnes de déchets ont été réceptionnées en 2024 (pour rappel 237 016 tonnes en 2023). 51,3 % viennent de la métropole bordelaise. Les autres viennent d'autres collectivités et pour 21,4 % sont des déchets d'activités d'entreprises. 223 417 tonnes de déchets ont été valorisés énergétiquement, 89 GWh d'électricité ont été produits, 37,7 GWh ont alimenté les réseaux de chaleur urbain et industriel, 43 028 tonnes de résidus ont été envoyés en recyclage.

Le rendement énergétique d'UVE pour 2024 est de 66,3% soit 10,9 % de moins par rapport à 2023 (+ 22,8 % énergie thermique, - 22,4 % production électrique). Cela est lié à 2 sinistres principaux sur la turbine qui ont nécessité l'arrêt de l'activité.

Pour rappel, rester au-delà de 65 % de performance énergétique permet à VALBOM de bénéficier d'une TGAP à taux réduit.

La disponibilité de l'UVE est en baisse par rapport à 2023.

L'UVE de Cenon a rencontré des soucis techniques en 2024 ce qui a impliqué de diriger des déchets d'activité économique vers d'autres filières de traitement.

En 2024, les tonnages des déchets de combustion ont représenté : 43 028 tonnes de mâchefers valorisés, 5 221 tonnes de cendres et 375 tonnes de Gâteau Filtre Presse. C'est moins qu'en 2023.

4) Environnement :

43 028 tonnes de mâchefers ont été produits, 45 516 tonnes ont été valorisées et évacuées sur les chantiers. Une autre partie (2 320 tonnes) des mâchefers a été envoyée en ISDND à Lapouyade, car ils contenaient un taux d'imbrûlés trop élevé.

1 279 tonnes concernent des ferrailles non valorisées et 3 375 tonnes concernent des mâchefers ferreux valorisés.

Les Analyses des rejets solides indiquent que les lots sont ou seront valorisables en matériaux alternatifs en technique routière après maturation.

Les Analyses des sols indiquent des résultats conformes.

En ce qui concerne les dépassements des valeurs limites des rejets gazeux, ils représentent environ 9,5 heures sur l'année pour l'ensemble des 3 lignes. La réglementation prévoyant un dépassement possible 60 heures par an.

Présentation mesures par Bureau BIO-TOX :

Madame SAINT DENIS, représentant la société BIO-TOX rappelle en présentation que l'incinération n'a représenté que 2,1 % des émissions de dioxines et furanes au niveau national en 2024. Il faut garder cela à l'esprit car les mesures effectuées autour de l'UVE ne comprennent pas uniquement les émissions de l'usine. Sur les émissions de métaux et poussières, l'impact de l'incinération est aussi minime.

Marine SAINT-DENIS expose une étude sur la thermodégradation des PFAS (INERIS 2025) :

- > Etude bibliographique sur la thermodégradation des PFAS, Ineris 2023, mise à jour en 2025 ;
- > « Polluants éternels » : caractérisés par leur extrême persistance dans les milieux liée à la grande stabilité chimique et thermique de la liaison carbone-fluor. Largement utilisées depuis les années 1950 dans de nombreuses applications industrielles et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, etc...du fait de leurs propriétés de durabilité dans des conditions extrêmes, de leurs propriétés antiadhésives, de leur imperméabilité à l'eau, à l'huile et à la saleté, de leurs propriétés d'isolation électrique et thermique, etc.
- > Le traitement thermique, et en particulier l'incinération, est la méthode la plus utilisée pour gérer les déchets solides et liquides complexes. Une connaissance approfondie des sous-produits émis lors de l'incinération est essentielle afin d'éviter leur rejet et dispersion dans l'environnement ;
- > Nécessité d'une température très élevée (>1300°C) (ISDD et cimenteries) pour minéraliser à 100 % les PFAS. A plus de 1000°C, minéralisation à 99 % ;
- > Lorsque la destruction des PFAS est incomplète (à moins de 1000°C ou 1300 °C), des sous-produits de chaînes plus courtes (et plus stables) se forment. Une meilleure identification de ces produits de combustion incomplète est essentielle ;
- > La réalisation d'études complémentaires sur des sites d'incinération est recommandée et prévue en France, notamment pour étudier l'efficacité des systèmes d'épuration des fumées.

Madame SAINT-DENIS rappelle le contexte de la zone d'étude autour de l'UVE à savoir une commune densément peuplée, des zones urbanisées et industrielles majoritaires, une zone humide en bord de Garonne. De nombreuses autres activités et anciens sites industriels recensés dans la zone.

Concernant le plan de surveillance environnemental (PSE), depuis 2022, le choix retenu a été de réaliser des mesures de retombées dans 4 points exposés et 2 témoins, pendant 1 mois 2 fois par an + des analyses dans les sols tous les 3 ans.

Marine SAINT-DENIS évoque la possibilité à l'avenir d'installer un point de mesure sur l'île d'Arcins, les résultats seraient probablement très intéressants. Le statut de l'île ayant changé, cela sera peut être possible à l'avenir.

Madame Typhaine CORNACCHIARI demande si un contact a été pris auprès de Bordeaux Métropole sur ce point ?

Hélène CURE indique que cela a été évoqué l'année dernière et que l'île d'Arcins étant propriété de Bordeaux Métropole, il sera peut-être possible d'y installer une station.

Marine SAINT-DENIS s'interroge sur la faisabilité de l'installation d'une station notamment en terme logistique et accès à l'île.

Typhaine CORNACCHIARI évoque l'impact environnemental possible d'une telle installation et la durabilité de cette installation par rapport aux possibles inondations.

Marine SAINT-DENIS indique qu'il faut trouver une zone protégée de l'eau et des inondations. L'installation occupe une surface de 1m2, il faut avoir l'accord pour l'installer.

En conclusion du suivi environnemental réalisé par BIO-TOX , il ressort que pour :

- les dépôts de dioxine et furanes sont faibles, en majorité non détectés, peu de variations temporelles entre 2022 et 2024 et géographique (les différentes stations) ;
- les dépôts de poussières et métaux sont inférieurs aux valeurs de référence VLI, et en dessous des moyennes urbaines (INERIS).

L'impact des émissions de l'UVE n'est pas mis en évidence par ces mesures.

Un dépassement relativement modéré pour la Cadmium sur la station B7 a été relevé lors de la 2ème campagne de mesures 2024.

Maël ARVEILER demande s'il y a une explication liée à l'exploitation sur le dépassement en Cadmium ?

Marine SAINT-DENIS indique que le point B7 est dans la station d'épuration, que parfois il y a des travaux et que cela peut en être la source mais sans certitude. Il est difficile de répondre avec certitude.

Messieurs GAMBIER et DEJARDIN reprennent la présentation en exposant les chiffres clés pour 2023.

5) Compensation Zone Humide :

Concernant la compensation de la zone humide impactée par l'extension du centre de tri, un terrain de 1,56 ha a été identifié sur la commune de Bègles et fait l'objet d'un plan de gestion (dépollution, reprofilage, restauration de prairie, suivi de site et contrôle). C'est un ancien terrain agricole qui a les caractéristiques identifiées pour être réhabilité en zone humide.

Pour rappel le besoin de compensation est de 0,9 Ha x 1,5.

Maël ARVEILER évoque le projet de travaux sur le pont François Mitterrand.

Hélène CURE indique que c'est la DREAL qui porte le projet, les travaux sont cofinancés par Bordeaux Métropole et qui sont en interaction avec la mise en service et l'aménagement du Réseau Vélo Express.

La base vie est en train d'être installée, les travaux dureront au moins 1 année et demie.

Bordeaux Métropole a été sollicité pour pouvoir mettre à disposition une partie du terrain mis à disposition de VALBOM dans le cadre du contrat de concession mais qui ne fait pas partie du périmètre ICPE. Cette parcelle faisait l'objet de mesures de compensation qui n'avait pas encore été complètement réalisées.

Les mesures seront réalisées à l'issue du démantèlement de la base vie.

Thibaud DEJARDIN ajoute que la dépollution avait été faite, les terres polluées ont été enlevées et de la terre végétale a été ajoutée.

L'installation de la base vie peut emmener quelques contraintes pour le fonctionnement de l'UVE générées par cette coactivité. La contrainte majeure est plus liée au projet en lui-même qui fait disparaître quelques places de parking.

6) Travaux 2024 et perspectives 2025 :

Travaux 2024 sur le centre de tri :

- Agrandissement des vestiaires des hommes
- Déplacement des douches Hommes
- Reprise de l'ensemble des plafonds
- Changement de l'ensemble des casiers
- Changement du système de chauffage
- Création d'une salle de réunion avec visioconférence.

Perspectives 2025 sur le centre de tri :

- Nettoyage des bâches extérieures du centre de tri
- Mise en place des groupes de travail sur la cabine connecté
- Installation d'écrans de report du fonctionnement des Robots et des Séparateurs Optiques

Travaux 2024 sur l'UVE :

- La mise en service des filtres à manches et du système d'injection réactifs de chacune des trois lignes,
- La mise en service des étages complémentaires de traitement des effluents liquides,
- La finalisation des travaux des pompes à chaleur,
- La finalisation des travaux de création d'une plateforme Belvédère et de son ascenseur pour le circuit de visite.

Perspectives 2025 sur l'UVE :

- Décennales chaudières
- Maintenance majeure du GTA avec remplacement des roues R7-R9 et diaphragmes 5-6-7
- Fin du remplacement du poste HTA

7) Demandes externes :

Demandes de Bordeaux Métropole :

- Temps d'attente pour accéder au site ;

Société Privée :

- Demande arrêté d'exploitation

8) Visites de site :

Durant l'année 2024 VALVOM a accueilli 3 400 personnes sur le site pour des visites :

II/ Bilan de l'inspection des installations classées

Monsieur Maël ARVEILER, inspecteur des installations classées à la DREAL Nouvelle-Aquitaine et référent pour le site présente le bilan des inspections pour l'année 2024.

Cf présentation DREAL joint en annexe

III/ Questions diverses

Clôture de la séance:

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres observations, Monsieur Alain GUESDON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants pour la qualité de leurs présentations et clôture la séance à 11h00.

Bordeaux, le 20 octobre 2025

Le Président,



Alain GUESDON